



Impression de la question 40-00132

Type de questions QE

Ministère interrogé : TRA - Ministère auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports

Question n° 40-00132 : du :date non fixée

M. Mohamed Laqhila attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports sur le projet de bretelle autoroutière A8 ouest-A51 nord prévu à Aix en Provence sur ma circonscription. Ce projet de bretelle de liaison fait partie du plan d'investissement autoroutier du 26 janvier 2017 entre Vinci Autoroutes et l'Etat qui prévoit la réalisation sur les réseaux ASF, Cofiroute et Escota de 25 opérations permettant d'améliorer notamment la desserte urbaine et périurbaine grâce à l'aménagement de 19 échangeurs. Le coût estimé de l'échangeur prévu à Aix en Provence (50M' hors taxes valeur 2016) est réparti entre Vinci Autoroutes (38M'), la ville d'Aix en Provence (1,2M'), le Conseil Départemental (6M') et la Métropole Aix ' Marseille - Provence (4,8M'). Les consultations citoyennes que je mène sur le territoire font ressortir une critique unanime de la concertation publique dans sa conception établie par le seul Vinci Autoroutes et ses conclusions validées par un arrêté du Préfet des Bouches du Rhône du 25 mai 2020 qui aboutit à 68% d'avis favorables et sert de caution à une infrastructure routière totalement démesurée dans cet endroit sensible d'Aix-en-Provence pour des flux de circulation établis uniquement par l'opérateur Vinci et qui restent néanmoins marginaux (moins de 4000 véhicules/jour). Par l'injection d'une voie de pénétration supplémentaire, il augmentera la thrombose récurrente à l'intersection des autoroutes A8 et A51 constatée au carrefour à la fois de deux grands axes autoroutiers de transits internationaux et de tous les axes routiers de liaison entre les grands bassins d'activités territoriaux et régionaux. Ce croisement au coeur du tissu urbain dense d'Aix-en-Provence ne peut se résoudre par une augmentation du nombre de ses voies in-situ. Si rien n'est fait, la procédure suivra son cours et conduira à une enquête publique en décembre 2021 pour une mise en service en juin 2026. La seule alternative possible consiste à envisager, en mobilisant les crédits prévus pour cette bretelle, un projet d'ensemble cohérent de réaménagement des grands axes de circulation à l'extérieur de la ville s'insérant dans un schéma régional des déplacements. Monsieur Mohamed Laqhila interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports sur l'opportunité de réexaminer la pertinence de ce projet au regard des préoccupations de mobilité, d'aménagement du territoire et des normes environnementales actuelles en revoyant les dispositions prévues dans le plan d'investissement autoroutier de 2017 pour la bretelle A8 ouest -A51 nord.

Fermer

